



## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÔLE DE L'ÉTAT - LA FONCTION PUBLIQUE

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÔLE DE L'ÉTAT

L'État s'occupe en Belgique de beaucoup de choses et il est donc très présent dans la vie de tous les jours. Il accomplit seul certaines missions mais il peut aussi soutenir des individus, des familles, des associations privées ou des entreprises pour réaliser des tâches qui leur incombent. Ainsi, par exemple, l'État est le seul responsable du maintien de l'ordre et la sécurité ou du vote des lois via le Parlement. Par contre, il ne s'occupe pas tout seul de la formation des personnes : par exemple, il soutient des associations privées qui donnent des cours d'alphabétisation. De même, il ne s'occupe pas de cultiver la terre, d'élever des animaux (ce sont les agriculteurs et les éleveurs qui s'en chargent) ou de produire de l'acier (ce sont les industriels privés qui s'en occupent) mais il peut les aider de nombreuses façons : soutenir leurs efforts de vente à l'étranger de leurs produits, donner de l'argent (des subsides) pour leur permettre de développer leurs activités ou créer de l'emploi, etc.

### LA FONCTION PUBLIQUE & LE SERVICE PUBLIC

En 2011, il y a plus ou moins 820.000 personnes qui travaillent directement pour l'État. Elles exercent de très nombreux métiers (policiers, soldats, enseignants, ouvriers et employés communaux, juges et magistrats, travailleurs sociaux du CPAS, etc.) et n'ont pas toutes les mêmes responsabilités. Elles assument ce que l'on appelle la « *Fonction Publique* » car elles sont au *Service du public*. C'est pourquoi on appelle ces travailleurs des *fonctionnaires*.

Pour rappel : nous soulignons directement car il y a beaucoup de personnes qui ne travaillent pas directement pour l'État mais dont le salaire (l'argent qu'elles reçoivent tous les mois) dépend de l'État. Voir l'exemple des associations privées qui donnent des cours d'alphabétisation. L'État leur verse chaque mois de l'argent afin de payer le salaire des formateurs/formatrices. Ces travailleurs ne sont pas des fonctionnaires même si leur salaire dépend, en tout ou en partie, de l'État.